

# Compte-rendu réunion tri-partite Département, Communes et Tarn Fibre du jeudi 3 mars 2022

## Présents :

Renan HUMBERT, Delphine PINCSON DU SEL, élus de **Penne**  
Nathalie MULET, adjointe, Laurent ROGER commission aménagement de **Vaour**  
Serge BESOMBES, maire de **Le Riols**  
Céline BOYER, maire de **Vindrac-Alayrac**  
Caterina FUSCO, adjointe de **Salles sur Cérou**  
Sylvie GRAVIER, élue de **Milhars** et Vice-présidente en charge du Développement Durable 4C  
Jean-Luc COULETEL direction départementale des Territoires chargé de mission numérique  
(représentant de Mme Sophie Debrieu)  
Clémence MOLINIER Ingénieure infrastructure et réseau télécom Mission Numérique au Conseil  
Départemental du TARN , Pilotage DSP (Délégation Service Public), veille au respect du contrat  
avec Tarn-Fibre  
Eric BELFORT, Directeur de Tarn-Fibre  
Raphaël LOISON, Chef de projet FTTH

## Prises de notes :

Nathalie, Renan  
Corrections : Laurent

## **Pour rappel :**

Mise en place du plan National Très Haut Débit (THD) demandé par l'État à tous les départements avant 2025.

Le réseau fibre est construit par TARN Fibre, société filiale de SFR-FTTH du Groupe SFR ALTICE-France. Celui-ci a obtenu l'appel d'offre pour amener la fibre dans 100% des foyers dans le Tarn d'ici fin 2022 (ceci est un choix politique du département).

Le Groupe Altice finance la construction du réseau fibre à hauteur de 243 millions d'euros sur fonds propres et se paie sur la commercialisation du réseau.

La collectivité Départementale, la Région Occitanie et l'État complètent le financement à hauteur de 28 millions d'Euros. (10 millions pour le département selon Clémence Molinier).

Le département du Tarn a donc fait une Délégation Service Public (**DSP pour 25 ans**) pour la mise en place de la fibre dans le Tarn à SFR-FTTH, puis pour son exploitation (et donc maintenance)

Une étude par un bureau d'étude (*pas de nom donné malgré nos demandes*) a été faite avant l'appel d'offre.

Le réseau est construit sur l'existant autant que faire se peut.

## **1- Présentation du département**

### ***Clémence Molinier =>***

À l'origine, le Tarn avait fait le choix d'un réseau d'initiative publique réalisé en régie, basé sur une technologie mixte (fibre et cuivre). Dès son arrivée au département, Christophe Ramond, a très vite remis en cause cette stratégie. C'est aussi le moyen d'assainir une «situation compliquée», liée au rôle joué par la société d'économie mixte e-Tera. Le mode d'intervention va s'orienter vers une délégation de service publique (DSP) en juin 2019, basée sur un réseau fibre de bout en bout (FTTH).

## 2- Présentation de Tarn-Fibre

**Eric Belfort** =>

L'appel d'offre pour amener la fibre dans le Tarn d'ici fin 2022 n'est pas tenable, même si le calendrier établi est dans le cahier des charges = 40 mois à partir de juin 2019

Utilisation de l'infrastructure existante :

- Poteaux France Telecom (étiquette bleue), moyennant rétribution (location des poteaux à Orange)
- Poteaux Enédis basse tension (c'est à dire avec 1 seul fil)
- Réseau souterrain gainé

Mais 40% du réseau téléphonique souterrain dans le Tarn est non gainé => Linéaire conséquent et mal cartographié. Ce support d'Orange est interdit d'utilisation et non référencé

Pour le Tarn, les 287 communes ne peuvent pas être consultées => contrainte de calendrier  
=> Convention  
=> Pénalités de retard

Pour la pose des poteaux (hors infrastructure existante) => il y aura une demande administrative d'implantation des poteaux aux communes (via une DICT = Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, et une permission de voirie)

- délai de 2 mois avec carte et nombre de poteaux
- visite sur le terrain préalable

**Nous pourrions alors nous y opposer (à certaines voies/tronçons) qui seront alors déclarés non éligibles. Le département en prendra acte. Il n'y aura pas alors plus la possibilité de les fibrer via TarnFibre.**

**L'adressage:** Opération qui consiste à donner une adresse avec un nom de rue et un numéro de maison à chacune des habitations. Elle est obligatoire et indispensable pour que pouvoir passer un contrat avec un fournisseur d'accès. L'adressage permet de référencer chaque bâti (présent ou futur) dans les bases de données postales, qui sont la référence nationale. Ces données seront ensuite mises à disposition de tous les organismes publics et autres.

Historiquement, le code **HexaClé** a été pensé pour **affecter un identifiant unique d'une adresse**. A partir de cet identifiant, une adresse est recomposée.

Le code HEXACLE se raccorde au réseau. Ce code est basé sur =>

**N° de rue / Type de voie / Nom de voie / Code postal / Localité**

A qui les données sont-elles diffusées ?

- la **DGFIP**, qui gère une base de données de voies (FANTOIR) et met à jour les informations des parcelles cadastrales concernées par un changement d'adresse,
- le **Service National de l'Adresse (SNA)**, du Groupe La Poste, qui gère une base propre à la distribution du courrier,
- l'**Institut Géographique National (IGN)**, qui gère des bases de données concernant la voirie et qui verse dans la **Base Adresse Nationale (BAN)** les données que nous leur transmettons.

Quatre autres organismes ont été informés : **Tarn-Fibre**, le **SDIS du Tarn**, ainsi que les sociétés productrices de données GPS, **TomTom** et **Here**.

### 3- Interrogations des communes

→ **Est-il encore possible d'agir sur l'ensemble du tracé ?**

**Réponse** => Non, pas dans les grosses lignes => Limite administrative et limite technique

→ **Quelle marge de manœuvre ont les communes ?**

\*Échange entre départements (ou opérateurs) possible ?

Problème des **Zones dentelles** (zones limitrophes à d'autres communes sur d'autres départements)

=> exemple Cazals :

« *Actuellement, il est prévu de raccorder les hameaux de {Régy/Verdeille/Murel/Couyrac} en implantant des poteaux tout le long de la D173, soit 8km de poteaux. Ce pour rejoindre l'armoire du bas de Penne. Or des poteaux téléphoniques existent de Cazals vers ces lieux-dits. Il serait plus simple de relier ces hameaux sur le central de Cazals. Mais Cazals est dans le 82, donc autre opérateur... »*

Même problématique pour le côté limitrophe de Penne et Bruniquel (hameaux de Raux, etc.)

\*Mise en avant du Grand site Occitanie pour ce trop-plein de poteaux ?

**Seule réponse** => Si refus de tracé, en faire part au département

→ Liaison possible avec le réseau cuivre ? (peut-être était-il possible de garder le réseau cuivre si pas de fibre possible)

**Réponse** => Non, retrait du réseau cuivre programmé pour 2030 (mais évidemment pas le réseau enterré)

→ Et l'enfouissement ?

=> Réponse : Non, si enfouissement → temps et argent , coût multiplié par un facteur de 1 à 5  
Contrainte propre dans la relation entre Tarn-Fibre et le Département

→ Tarn-Fibre a-t-elle une marge de manœuvre pour s'adapter à la problématique des communes rurales ?

**Réponse** => Non 20aine d'entreprises sous-traitantes

Pas de raccordement à la demande dans le Tarn

### 4- Retour sur la technique au niveau local

PBO = placé à – de 150 m des maisons

**Doc relevé sur ce site : <https://www.echosdunet.net/dossiers/fibre-pbo>**

#### Raccordement d'un PBO sur poteau aérien

En règle générale, un branchement de PBO et câble fibre va être "calqué" sur les **branchements déjà existants** du réseau cuivre. La distance maximale, sauf exception, doit être inférieure à **100 mètres** entre les points de branchement et de terminaison.

Les câbles fibre doivent répondre à des **exigences spécifiques** en termes de renforcement face à des contraintes comme le **vent** ou le **givre**.

Pour un positionnement de type aérien, il faut respecter les **mêmes règles de hauteur** que sur façade : entre 1,50 et 2,20 mètres de hauteur minimum selon la circulation piétonne, et 4 mètres maximum.

Autre variante, les raccordements de **type aéro-souterrain** consistent en un boîtier PBO placé en

aérien sur poteau, côté **domaine public**, puis pose du câble fibre en souterrain dans le **domaine privé**.

### *Sur un autre document*

La *distance* moyenne constatée entre PBO et PTO est la suivante : - Environ 80 m en moyenne pour le raccordement souterrain ou sur poteau, 150 m au maximum.

Poteaux SFR = étiquettes rouges (orange= bleue)

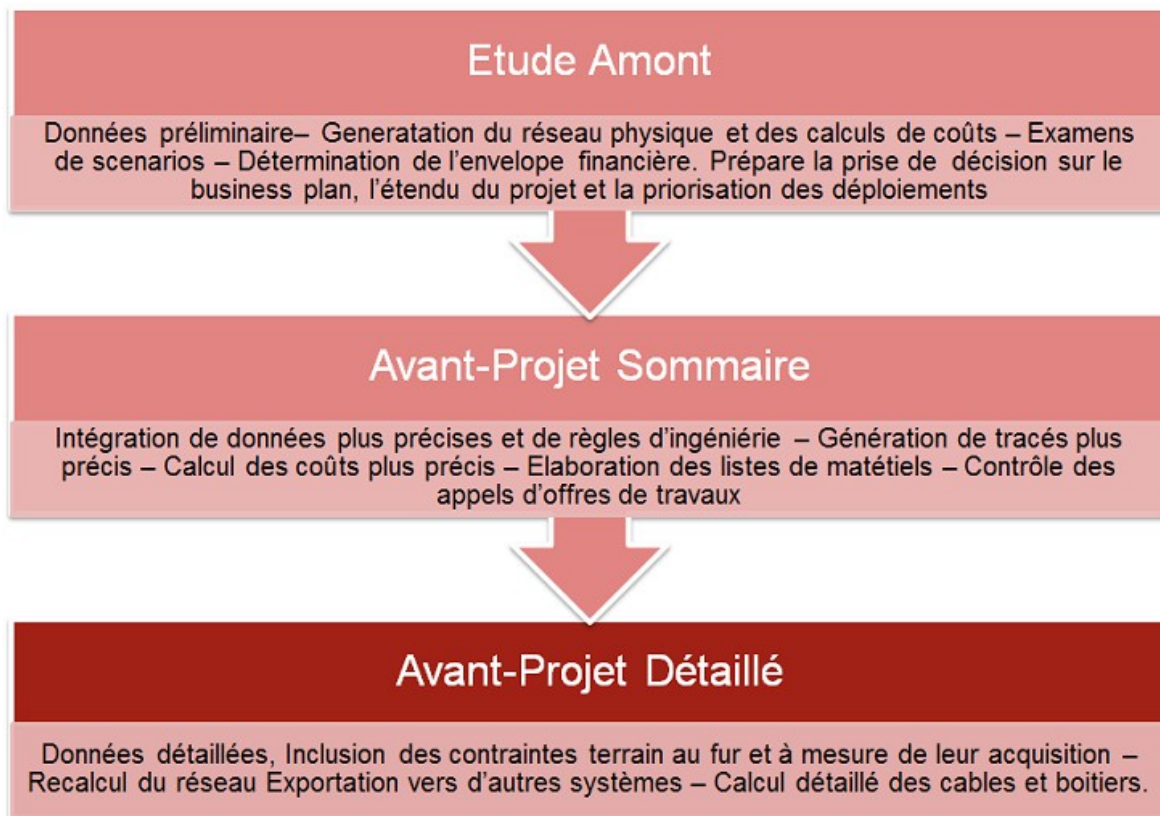
Poteau composite = mise en œuvre plus lourde

### Qui contrôle ?

C'est la Maîtrise d'ouvrage (c'est à dire le département section numérique), et donc C. Couderc et C. Molinier. Actuellement toutes les armoires de rues sont testées à 100%. Chaque test d'armoire consomme une demi-journée.

L'état d'avancement du projet :

- **Penne** est en Avant Projet Sommaire ,
- **Vaour** est en Avant Projet Détaillé



### Études Amont

Les études amont, permettent, à l'initialisation d'un projet de déploiement de fibre optique, de chiffrer l'enveloppe d'investissements et de dépenses nécessaires. Elles peuvent permettre de :

- **Bâtir un business-plan** en préparation des budgets ou à destination des institutions

financières.

- **Prendre des décisions** sur l'évaluation de l'intérêt de certaines zones par rapport à d'autres.
- **Déterminer rapidement le zonage du déploiement** ainsi que la localisation des principaux éléments du réseaux : **NRO, PM.**

### Avant-Projet Sommaire (APS)

L'avant-projet sommaire vise à **donner une estimation la plus précise possible** du réseau à construire sans pour autant engager des frais importants notamment en ce qui concerne la collecte des données sur le terrain. L'avant-projet sommaire permet de :

- **Intégrer les infrastructures mobilisables** (conduites, fourreaux).
- **Préciser les règles d'ingénierie** qui seront utilisées.
- **Utiliser des données géographiques et de coûts plus précis.**

### Avant-Projet Détaillé (APD)

Les avant-projets détaillés, sont l'ultime étape avant la mise en chantier du réseau. Dans ce type d'étude, on veut atteindre **la plus grande précision possible** avant le démarrage des travaux. Les avant-projets détaillés permettent de :

- **Finaliser la topologie du réseau.**
- **Produire l'ensemble des quantitatifs nécessaires** (câles, boitiers, etc...).
- **Préciser les données** : nombre de logements à connecter, chambres et conduites réutilisables.
- **Recenser l'ensemble des contraintes particulières** qui pourraient s'appliquer sur la zone de déploiement

### Possibilité de Transmission de document cartographiques ?

**Réponse** => Non. Le blocage est clairement au niveau du département.

Il nous a été dit, *hors réunion en aparté*, que cela était en partie pour des raisons de confidentialité par rapport à des vols de matériels ou de dégradations durant la pose....

### Quel est le contrôle du donneur d'ordre, du département ?

Perception du chantier : Y a-t-il un échantillonnage ? Un test toute ligne ?

**Réponse** => Il n'y a pas d'audit des PBO juste un échantillonnage

Sachant que c'est lors de la mise en ligne (souscription d'un abonnement) que les problèmes éventuels apparaîtront. Et donc, à terme, toutes les lignes seront 'testées' via les différentes souscriptions au service.

### Quid de l'installation sur poteaux existants défectueux ?

**La réponse** de Tarn-Fibre est faire une déclaration d'incident à la fois sur le site d'Orange propriétaire du poteau (cf référence de l'étiquette sur chacun des poteaux) et à la fois sur le site de Tarn-Fibre et laisser le processus se dérouler. Très long ils en conviennent.

S'il y a risque sur les personnes, appeler les pompiers pour effectuer une mise en sécurité. Ceci accélère le processus de réparation.